

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 octobre 2010
(convocation du 11 octobre 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Octobre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 12 h 25
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. CHAUSSET Gérard à Mme CURVALE Laure
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à cpter de 13 h 00
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GUICHARD Max à M. OLIVIER Michel à cpter de 11 h 40
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à cpter de 12 h 30
M. SAINTE MARIE Michel à M. TRIJOLET Thierry jusqu'à 10 h 10
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à cpter de 12 h 25
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 40

M. BRUGERE Nicolas à M. DUCASSOU Dominique
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 11 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 10 h 30
M. EGRON Jean-François à M. GUICHOUX Jacques
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme MELLIER Claude
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Activité Parcs de Stationnement - Remise à la Régie PARCUB de travaux d'aménagement du parc Charles de Gaulle à Mérignac et transfert des sources de financement associées - Décision - Autorisation

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2004/0225 du 5 avril 2004, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé la mise en place d'une régie personnalisée, dénommée PARCUB, pour l'exploitation des parcs de stationnement. A la suite de cette décision, les ouvrages suivants, ainsi que l'ensemble des installations, équipements et matériels nécessaires à leur exploitation ont été remis en affectation à la Régie PARCUB le 30 avril 2004 :

- | | | |
|-----------------------|----------------------|-------------------------------|
| - Parc Gambetta | - Parc République | - Parc Saint-Pierre-Les-Quais |
| - Parc 8 mai 1945 | - Parc Victoire | - Parc Charles de Gaulle |
| - Parc Pey Berland | - Parc Saint-Jean | - Parc barrière du Médoc |
| - Parc Pessac-centre | - Parc cité Mondiale | - Parc Porte de Bordeaux |
| - Parc Front du Médoc | - Parc îlot Bonnac | - Parc C.C. Mériadeck |
| - Parc espace Colbert | - Parc Bergonié | - Espace vélos place Gambetta |

La valeur nette comptable des immobilisations ainsi remises a été arrêtée, par délibération n° 2004/0911 du 17 décembre 2004, à la somme de 94.216.053,03 € (valeur au 1^{er} mai 2004).

Depuis, plusieurs remises complémentaires de patrimoine à la Régie PARCUB sont intervenues sous le même régime au cours des exercices suivants, en particulier les nouveaux parcs de stationnement situés rue Lhôte et rue Croix de Seguey à Bordeaux.

En sens inverse, la Régie a été amenée à remettre à notre Etablissement des biens qui avaient perdu leur vocation de parcs de stationnement et dont elle n'avait plus l'utilité, notamment le parc Saint Pierre - Les Quais pour installer l'esplanade du miroir d'eau situé face à la Place de la Bourse.

En complément des diverses opérations rappelées ci-dessus, il convient de procéder, sur l'exercice 2010, à la remise en affectation à la Régie des travaux de modification de la trémie de sortie du parc de stationnement Charles de Gaulle à Mérignac.

Par délibération n°2006/0323 du 19 mai 2006, notre Etablissement a décidé, dans le cadre des travaux de réaménagement complet de la place Charles de Gaulle effectués à l'occasion de l'arrivée du tramway au centre ville de Mérignac, de modifier la voie de sortie du parc de stationnement souterrain situé sous cette place.

Ainsi, la trémie de sortie située entre la médiathèque et l'église a été supprimée et repositionnée avenue de Lattre de Tassigny, afin de favoriser l'appropriation de la place Charles de Gaulle par les piétons.

Ces investissements, qui portent sur une trémie faisant partie intégrante du parc Charles de Gaulle, doivent au final être remis en affectation à la Régie PARCUB qui en assure l'exploitation.

Les dépenses correspondantes ont été comptabilisées au Budget Annexe Parcs de Stationnement, sur les exercices 2007 et 2008 pour un montant total de 1.997.163,70 € HT, et ont été financés par les résultats excédentaires dégagés antérieurement en section d'investissement par ce budget annexe.

Néanmoins, l'extension du réseau du tramway jusqu'au centre ville de Mérignac ayant entraîné le réaménagement de la place et de la voie de sortie du parking souterrain, les travaux de modification de la trémie auraient dû être financés par des crédits ouverts au budget principal pour la mise en oeuvre des travaux concomitants au tramway.

Ces travaux n'ayant pas été réalisés à des fins d'optimisation du stationnement, le budget annexe Parcs de Stationnement n'a pas à en supporter leur financement.

En conséquence, il s'avère nécessaire, préalablement aux opérations de remise en gestion à la Régie, de régulariser le portage financier de ces investissements par le biais d'une subvention d'équipement de 1.997.163,70 € versée par le Budget Principal au Budget Annexe.

Aussi est-il aujourd'hui proposé de transférer à la Régie les aménagements de la trémie de sortie du parc Charles de Gaulle, afin qu'elle les intègre dans ses biens patrimoniaux, pour une valeur nette totale de 1.997.163,70 €.

Ouvrages à remettre à la Régie	Valeur	Imputation au BA Parcs de stationnement
Parc Charles de Gaulle à Mérignac Trémie de sortie	1.997.163,70 €	2135

De même, en même temps que la remise en affectation de ces ouvrages, et conformément aux dispositions comptables relatives aux transferts d'actif et de passif, il est proposé de transférer à la Régie PARCUB le financement reversé par le Budget Principal au budget Annexe Parc de Stationnement, de manière à neutraliser dans les comptes de la Régie la charge d'amortissement de cet investissement décidé par la Communauté Urbaine en vue d'adapter l'aménagement du centre ville de Mérignac à l'arrivée du tramway.

Financement à transférer à la Régie	Valeur	Imputation au BA Parcs de stationnement
Subvention d'équipement	1.997.163,70 €	1315

ENTENDU le rapport de présentation ;

CONSIDERANT QU'en application de l'instruction budgétaire et comptable M4 rénovée au 1er janvier 2008, ces opérations de mise en affectation de biens et de transfert de subvention d'équipement se traduiront par des écritures d'ordre non budgétaires passées directement par le Comptable sur ordre de transfert hors budget de l'Ordonnateur, et ne nécessitent donc pas d'ouverture de crédits.

DECIDE

Article 1er :

► De remettre en affectation à la régie PARCUB les aménagements réalisés sur le parc de stationnement Charles de Gaulle à Mérignac afin qu'elle puisse les intégrer dans son patrimoine, à leur valeur nette comptable qui s'établit à 1.997.163,70 €.

Article 2 :

► De régulariser le financement de ces travaux de modification de la Trémie de sortie du parc de stationnement souterrain situé sous la place Charles de Gaulle à Mérignac, travaux liés à l'arrivée du tramway en centre-ville, par le versement d'une subvention d'équipement du budget principal au Budget annexe Parcs de Stationnement, pour le montant des travaux, soit 1.997.163,70 €.

Article 3 :

► De transférer à la Régie PARCUB la subvention d'équipement versée par le budget Principal au budget Annexe Parcs de Stationnement à hauteur 1.997.163,70 €, concomitamment au transfert de l'actif correspondant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 octobre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 4 NOVEMBRE 2010</p> <p>PUBLIÉ LE : 4 NOVEMBRE 2010</p>
--

M. LUDOVIC FREYGEFOND